

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION 24/11/2023	L'an deux mille vingt-trois, Mardi 28 novembre à 20h Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur de KERVEGUEN, Maire.
DATE DE PUBLICATION 30/11/2023	<u>Etaient présents :</u> Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Alain CAILLIOT, Séverine PERRIER, Philippe CORTES, Antoine TRAINEAU, Sabina BECK, Jean-Pierre GUILLEMOT, Denis LAZAROFF
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Absents excusés :</u> Julie MARCQ_VADAINÉ, ayant donné pouvoir à Stéphanie LOURTIL Manuel BATAILLE, ayant donné pouvoir à Patrick MADI Jennifer ALVAS DA CUNHA, ayant donné pouvoir à Sabina BECK Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 14	
PRÉSENTS 11	
VOTANTS 14	SECRÉTAIRE : Stéphanie LOURTIL

Ouverture de la séance à 20h00

Un scrutin a eu lieu, Stéphanie Lourtil est nommée secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu du 31 octobre à chaque élu, Monsieur Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2023_11_01

Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire proposé par le CIG Grande Couronne

CONSEIL MUNICIPAL

- Délibérations
- Point sur les dossiers en cours (20')
- Interventions des commissions municipales (40')
- Interventions des délégués des EPCI (15')
- Informations diverses & Agenda (15')

11
S

LA DELIBERATION

Délibération n° 2023_11_01

Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire proposé par le CIG Grande Couronne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2021-33 du Conseil d'Administration du CIG en date du 15 juin 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation,

Vu la délibération n° 2022-38 du Conseil d'Administration du CIG en date du 22 septembre 2022, autorisant le Président du Centre Interdépartemental de Gestion à signer le marché avec le groupement composé de Sofaxis (courtier-gestionnaire) et CNP Assurances (assureur),

Vu la délibération n° 2021_11_07 du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé,

Vu l'exposé du Maire,

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2024 au contrat d'assurance groupe (2023-2026) et jusqu'au 31 décembre 2026 en optant pour les garanties suivantes :

Agents CNRACL

Désignation des risques	Franchise
Décès	Sans franchise
Accident de service et maladies professionnelles	Sans franchise
Longue Maladie et Maladie Longue Durée, Invalidité, Disponibilité	Sans franchise
Maladie ordinaire	10 jours fixes par arrêt
Maternité/Paternité/Adoption (y compris congés pathologiques)	Sans franchise

Pour un taux prime total de : **6,50 %**.

- **Prend acte** que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'administration du CIG en sa séance du 15 juin 2021 de la manière suivante :

- de 1 à 50 agents : 0,12 % de la masse salariale des agents assurés
- de 51 à 100 agents : 0,10 % de la masse salariale des agents assurés
- de 101 à 250 agents : 0,08 % de la masse salariale des agents assurés
- de 251 à 500 agents : 0,05 % de la masse salariale des agents assurés
- de 501 à 2000 agents : 0,03 % de la masse salariale des agents assurés
- plus de 2001 agents : 0,01 % de la masse salariale des agents assurés

Fixation d'une participation minimale de **30 euros**, correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette.

- **Prend acte** que les frais du CIG, qui s'élèvent à **0,12%** de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

Et à cette fin,

- 1
- **Autorise** le Maire à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.
 - **Prend acte** que la commune pourra quitter le contrat chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

DOSSIER EN COURS

RD 51^e Bord'haut de Vigny

Pour rappeler le contexte,

Lors de la précédente mandature, la commune avait pour projet de réhabiliter les trottoirs au Bord'haut qui sont en très mauvais état. La route étant une route départementale RD 51^E, contact a été pris avec les services du département pour qu'en parallèle la couche de roulement soit aussi refaite au regard de son mauvais état.

Lors de la réunion, le Conseil Départemental nous a informé qu'il souhaitait déclasser la RD 51E qui traverse Vigny mais également le territoire de Théméricourt. Le déclassement ne pourra se faire que dans son intégralité, Il ne serait donc pas possible de déclasser uniquement le tronçon du territoire de Vigny.

Monsieur le maire avait proposé lors de l'entretien :

- Du rond-point jusqu'à l'entrée du bourg du Bord'haut (limite à déterminer), le secteur deviendrait route communale sous gestion intercommunale pour les raisons suivantes :
 - o ZAE intercommunale
 - o Crèche intercommunale
 - o Collège et Gymnase « intercommunal »
 - o Siège de la Communauté de Commune Vexin Centre (CCVC)
- De l'entrée du bourg du Bord'haut (limite à déterminer), jusqu'à la limite du territoire de Vigny : le secteur deviendrait voirie communale à la charge de Vigny
- Le tronçon de la RD 51E qui passe sur le territoire de Théméricourt, le secteur deviendrait route communale (Théméricourt) sous gestion intercommunale.

Cette proposition restait sous condition qu'avant rétrocession, le Conseil Départemental prenne à sa charge la réfection de la totalité de la couche de roulement.

Le Conseil Départemental avait donné son accord, sous réserve de la rétrocession.

A date, ce qu'il faut retenir c'est que la Communauté de Communes n'a pas validé ce projet, par conséquent le dossier est à ce stade gelé.

Monsieur le maire est intervenu auprès du Conseil Départemental à plusieurs reprises sur l'état de la RD 51^E. Il est prévu une intervention de « sauvegarde » au 1^{er} trimestre 2024 mais pas de réfection complète, tant que la rétrocession ne sera pas opérée.

RD 169, projet d'élargissement rue du Général Leclerc et angle rue Marie

Une subvention ARCC Voirie auprès du Conseil Départemental sera sollicitée.

L'objectif principal des travaux consiste à élargir légèrement le trottoir à l'angle de la rue Marie et du Général Leclerc. Cet élargissement permettra de :

- o Sécuriser la traversée des piétons,
- o Rendre lisible le passage prioritaire conflictuel aujourd'hui (priorité dans le sens de la descente).

Le trottoir sera élargi pour adoucir la continuité du fil d'eau.

L'aménagement sera réalisé dans la continuité des aménagements déjà existants : trottoirs en grès et les caniveaux en pavé.

Ce projet sera soumis à l'accord du Conseil Départemental pour dérogation de ce rétrécissement et il conviendra aussi d'en informer les agriculteurs qui passent avec leurs engins agricoles car sur cette portion la largeur de voie sera inférieure à 4,50 m.

Coût estimatif des travaux : 16 531,00€ HT

Création de places de stationnement, rue de la Vieille Côte

Une subvention ARCC Voirie auprès du Conseil Départemental sera sollicitée.

Il est rappelé que la commune a fait l'acquisition d'une parcelle de 349M² sise rue de la Vieille Côte. Cet achat a pour objectif l'aménagement d'un parking paysager pouvant ainsi répondre à un manque de stationnement et sera utile pour les personnes se rendant à la supérette.

Coût estimatif des travaux : 97 364,00€ HT

Réfection des caniveaux pavés rue Yves de Kervéguen et rue du Général de Gaulle

Une subvention ARCC Voirie auprès du Conseil Départemental sera sollicitée.

Les travaux consistent à reprendre les caniveaux pavés existants dont les pavés se descendent, ayant une épaisseur trop faible et mal jointoyés.

Les pavés existants seront déposés et remplacés par des pavés de 11cm d'épaisseur.. Sur l'emprise du béton désactivé, le caniveau sera remplacé par un béton désactivé de meulière pour résister à la dilatation du béton existant. Un joint élastomère sera également réalisé entre les bétons.

Coût estimatif des travaux : 14 310,00€ HT

Aménagement de la Sente de la Fontaine aux Malades

Une subvention ARCC Voirie auprès du Conseil Départemental sera sollicitée.

Les travaux consisteront à l'aménagement d'une sente piétonne de liaison entre le centre équestre et le centre du village en longeant le lotissement des Ormeteaux. Cette sente s'implante sur le foncier d'un ancien chemin communal. La constitution du chemin sera en grave composée de couches de granulométrie différentes en s'inspirant des techniques des chaussées empierrées.

Un soutènement en gabions sera également réalisé sur 40m sous le parking du lotissement pour soutenir le talus.

Coût estimatif des travaux 166 585,00 € HT

Aménagement de sécurité sur la RD 169 rue de la Comté

A la hauteur du lavoir, un radar de comptage sera mis en place en ce début d'année.

Cette analyse permettra d'évaluer le flux routier sur cette départementale. L'objectif étant d'étudier des zones de stationnement au bout de la rue avec aussi comme objectif de faire ralentir les voitures.

Achat du bâtiment école de musique conservatoire

Ce projet a déjà été partagé lors d'un précédent conseil municipal du 26 septembre 2023.

Pour rappel il s'agit d'un bâtiment construit et financé par le SIMVVO sur un terrain appartenant à la commune « construction sur le bien d'autrui ».

Le projet de la commune est de racheter le bâtiment au SIMVVO. Pour ce faire un expert avait été nommé conjointement par les deux parties et un rapport d'expertise a été rendu, qui a été transmis au conseil municipal.

Pour rappel l'indemnité de cession a été estimée à la somme de : 91 000 €

Parallèlement, le cadastre a été mis à jour et le bâtiment figure désormais sur la parcelle AB 110. Cette mise à jour va nous permettre de demander une estimation au service des domaines.

Centre médical - Projet de création d'un centre médical pluriprofessionnel, parcelle cadastrée AA 121 située au Bord'haut de Vigny

Pour rappel, la commune avait reçu le 15 septembre dernier, un courriel des services de la préfecture nous notifiant que le projet ne serait pas retenu en 2023 dans le cadre de la subvention DETR, Dotation d'équipement des Territoires Ruraux et DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, considérant que le projet était prématuré, faute de médecins généralistes souhaitant s'installer dans cette structure.

Suite à cette information, la commune a adressé un courrier à Monsieur le préfet, le 26 septembre en argumentant sur cette situation inextricable.

Interventions des responsables des commissions municipales

Commission travaux – donner la parole à Patrick Madi

En attente du devis de la société WATT pour étude DPE concernant l'appartement F2 sis 42 rue Beaudouin,

Le bâtiment au stade

Monsieur Weckmann, notre Maître d'ouvrage a été mandaté pour la réhabilitation et la mise aux normes des locaux du stade.

La société Watt Compagnie a été sollicitée pour une étude thermique et énergétique sur l'ensemble des bâtiments au stade.

La salle des archives

La commune envisage un agrandissement de la salle d'archives au sous-sol de la mairie.

Une étude est en cours.

Commission animation – donner la parole à Stéphanie Lourtil

- Téléthon le samedi 25 novembre

Pour cet évènement, la commune a proposé de 14h à 17h un « laser game » dans la salle des fêtes, et s'est terminée par un repas accompagné d'un concert jazz.

Evènements à venir :

- Le Marché de Noël et la Vente de sapins au profit du Téléthon prévus le 05 et 06 décembre
- Le Noël des enfants, le dimanche 17 décembre
- Un spectacle sera proposé aux enfants et suivi d'un goûter avec la présence du père Noël.

Commission logement – donner la parole à Stéphanie Lourtil

Après délibérations du 26 septembre 2023, les 2 logements type T2 et studio au sis 10 rue du Général Leclerc ont été attribués. L'entrée des locataires dans les lieux est prévue le 13/12 pour le T2 et le 27/12 pour le studio.

Commission scolaire - donner la parole à Vanessa Legaigneur

- Compte-rendu du conseil de l'école du jeudi 9 novembre 2023
- Projet d'un voyage scolaire à Rocamadour pour les classes de CM1 et CM2
- Une Atsem est en arrêt maladie jusqu'à la fin d'année. Elle est remplacée par une vacataire de l'Association vie pour assurer une continuité de service jusqu'au 22 décembre.
- Un exercice d'alerte intrusion « PPMS » plan particulier de mise en sûreté a été organisé le jeudi 16 novembre. Le but de cet exercice est d'apprendre les comportements à adopter en cas d'attentat et d'y apporter les mesures correctives.
Le Major de la gendarmerie de Vigny, le Directeur de l'école ainsi que la secrétaire de mairie étaient présents pour l'alerte intrusion. Un rapport sera envoyé au directeur de l'école.
- Prochaine réunion scolaire, le mardi 5 mars 2024

Commission information et communication - donner la parole à Jennifer Alves Da Cunha

- Carte de Vœux en cours de création
- Réalisation des échos 2024

Commission Patrimoine – Environnement - donner la parole à Alain Cailliot

Le lavoir

Pour rappel une délibération avait été prise (Décision 2023_10_03)

Attribuant le lot 03 (ferronnerie) à la société ATMS

Le montant du marché est de 14 420,00 € HT – 17 304,00 € TTC

Après divers échanges avec notre Maître d’ouvrage, la société ATMS informe ne plus être en mesure de poursuivre le chantier du lavoir.

Une rupture de contrat a été signée à l’amiable, sans indemnité ni contentieux juridique. Un nouvel appel d’offre va être lancé en 2024.

Week-end culturel et musical

Organisée par l’Assaurev, association pour la sauvegarde et la restauration de l’église de Vigny

Le samedi 18 novembre,

- Une présentation des cloches de l’église, avec la présence de l’atelier campanaire Bodet, détailler la fabrication et expliquer le fonctionnement d’un campanile.
- Une visite du clocher

Le dimanche 19 novembre,

- Un concert donné dans l’église Saint-Médard, par deux formations de l’orchestre de cuivres de la Garde républicaine.
- Avec la participation à l’orgue de Catherine LIBERT du conservatoire du Vexin

Cet évènement a permis de mettre en valeur une nouvelle fois, notre belle église Saint-Médard.

Un très grand moment acoustique et de grande qualité.

Centre Communal d’Action Social - donner la parole à Robert de Kervéguen

Samedi 16 décembre – Distribution des colis pour les aînés

Intervention des délégués des EPCI

SMIRTOM, Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères - rapporteur Denis Lazaroff

Une réunion publique a été organisée le samedi 25 novembre pour les administrés sis Rue des Saules, Cour des Saules et Impasse des Saules – Pré-collecte rue des Saules, Impasse et Cour des Saules pour informer les administrés de la fin de la pré-collecte à compter de janvier 2024.

Cet effort contribue à une maîtrise collective des coûts de fonctionnement, à réduire l’empreinte carbone et s’inscrit dans une responsabilité environnementale collective.

SDEVO, Syndicat départemental d’énergie du Val-d’Oise - rapporteur Jean-Pierre Guillemot

La borne « Irve » prévue au centre Bourg avec un point de recharge de 22kw va être modifiée.

Cette nouvelle borne aura pour avantages :

- Le respect de la réglementation Electricité en vigueur concernant l’organe de coupure et de sectionnement dans la Borne de recharge
- La suppression du coffret sur le trottoir (angle rue de la comté/Rue des saules)
- La borne pourra être étendue sans travaux à 2 recharges véhicules

SIERC, Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin - rapporteur Jean-Pierre Guillemot

- Assemblée générale prévue le 14 décembre 2023 à 19h30
En ordre du jour, l'enfouissement des lignes basses tensions et l'éclairage public.
Une synthèse nous sera présentée au prochain conseil municipal.

SIEVAM, Syndicat Intercommunal de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient - rapporteur Vanessa Legaigneur

Prochaine assemblée générale le jeudi 7 décembre

En ordre du jour :

- Harmonisation de la tarification de l'eau pour donner suite à la fusion du SIEVA (syndicat intercommunal des eaux de la Viosne et de l'Aubette) et du SIAEP (syndicat intercommunal des eaux de Frémainville, Seraincourt et la Montcient)
- Création d'un budget annexe « poteau incendie »
- Tarification de la prestation incendie
- Une synthèse nous sera présentée au prochain conseil municipal.

PNR, Parc Naturel Régional du Vexin français - rapporteur Philippe Cortes

« Adoption de la charte du Parc Naturel Régional du Vexin français » *

Une forte mobilisation en faveur de cette charte.

Prochaine étape, une enquête publique est prévue dès 2024.

SIRS Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire de Guiry-en-Vexin, Théméricourt et Vigny - rapporteur Robert de Kervéguen

Le syndicat a mis en place un transport scolaire dédié aux enfants de Guiry-en-Vexin, Théméricourt et Vigny comprenant 2 trajets (Guiry-en-Vexin/Théméricourt + Vigny) « petit bus ».

Depuis le début de l'année scolaire, il a été constaté une augmentation significative d'enfants souhaitant emprunter le bus scolaire. Les 2 trajets mise en place, ne permettent plus de répondre favorablement aux familles.

Monsieur le Maire et l'IDFM, Ile de France Mobilité et TRANSDEV, réseau de bus dans le Vexin ont convenu d'un rendez-vous retraçant l'ensemble du parcours scolaire, le lundi 13 novembre. Monsieur le maire était accompagné de Christelle Ravoisier, agent communal et accompagnatrice dans le « petit bus ».

Il a été conclu de mettre en place une troisième ligne (Guiry-en-Vexin + Théméricourt + Vigny) sans impact sur les horaires.

Monsieur le maire tient à remercier IDFM et TRANSDEV ainsi que Madame Christelle Ravoisier qui ont été très réactifs, puisque dès le jeudi 16 novembre, la 3^{ème} liaison était en service.

COLLEGE - rapporteur Séverine Perrier

Le collège nous a signalé la présence de chasseurs le mercredi matin en limite de propriété du collège. Monsieur le Maire s'est entretenu avec le Président de la société de chasse. il nous informe que :

- Mercredi 15 novembre était dernier jour de chasse
- Dissolution de l'association de la société de chasse
- Possibilité de mettre en place des règles plus coercitives via un arrêté délimitant un périmètre autour du collège.
- Le maire dans le cadre de son pouvoir de police général a la possibilité de prendre un arrêté dès lors qu'il est motivé, à savoir : justifier d'atteintes à la sécurité et à la tranquillité des habitants à partir d'incidents qui ont pu être constatés et vérifiés.

Pour rappel, la police de la chasse constitue une police spéciale relevant de la compétence de l'Etat, donc de la préfecture et non du maire. Sachant que la fédération de chasseurs n'hésite pas à attaquer les arrêtés pris par les communes, ce point est très important.

Agenda

- Samedi 02 décembre 2023 – réunion de quartier - Les Ormeteaux
- Samedi 09 & Dimanche 10 décembre -Marché de Noël
- Samedi 16 décembre – Distribution des colis pour les aînés
- Dimanche 17 décembre – Noël des enfants
- Jeudi 21 décembre – Déjeuner de Noël des enfants à l'école
- Samedi 20 janvier 2024 – Inauguration du Lavoir & Vœux du Maire
- Prochain conseil municipal le mardi 30 janvier 2024
- Samedi 2 mars – réunion de quartier – Le Bord 'Haut

Divers – 10 minutes

- Prochain conseil municipal le mardi 19 décembre pour les délibérations

Fin de séance, 23h15

